

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTIERS

RÉUNION DU 28 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le **vingt-huit avril** à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 18/04/2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Etaient présents : M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. MOREAU Joseph, M. GUEROIS Laurent, Mme CHEDEMAIL Mathilde, M. DUGAS Patrice, M. CHEVRIER Sylvain, M. PRIOUR Nicolas, M. CHENEVIÈRE Lionel, Mme ESNAULT Valérie, Mme CORNÉE Anne-Sophie, M. DUTERTRE Lucien, M. BARRE Pierrick

Secrétaire : Pierrick BARRÉ

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 24/03/2015

Ajout des points n°9 et 10 : DM budgets commune et assainissement

I – URBANISME : Application du Droit des Sols (ADS)

II – NOUVEAU LIEU-DIT : « Le Haut Monflon »

III – TARIFS COMMUNAUX : Cimetière

IV – CRÉATION D'UNE RÉGIE : location des salles communales

V – DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « chemins pédestres »

VI – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU RÉFÉRENT au SDE 35

VII – STANDARD TÉLÉPHONIQUE : nouveau contrat

VIII – VOIRIE : Divers travaux d'aménagement du bourg

IX – BUDGET COMMUNE : DM n°1 et 2

X – BUDGET ASSAINISSEMENT : DM n°1

Informations diverses

Objet n°1 – URBANISME : Application du Droit des Sols (ADS)

Monsieur Le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des demandes d'urbanisme ne sera plus assurée par la DDTM de Vitré. Vitré Communauté propose un service commun d'instruction financé par les communes utilisatrices.

Trois formules sont proposées :

- Niveau 1 : instruction complète par le service mutualisé
- Niveau 2 : CUa et DP sans création de surface, assurés par les communes
- Niveau 3 : CUa et DP sans création de surface et réalisation des contrôles de conformité assurés par les communes.

Pour la première année, le coût proposé est de 200 € par EPC (équivalent permis de construire). Le barème suivant sera appliqué pour les autres demandes :

- Permis de Construire : 1 EPC
- Déclaration Préalable : 0.7 EPC
- Permis d'Aménager : 1.2 EPC
- Certificat d'Urbanisme « a » : 0.2 EPC
- Certificat d'Urbanisme « b » : 0.4 EPC
- Permis de Démolir : 0.8 EPC

Pour le niveau 2 : retrait de 50% sur les DP

Pour le niveau 3 : retrait de 10% sur les PC, DP, PA et 5% sur les PD

Pour information, avec une prestation de niveau 2, identique au service actuel :

- le coût de 2013 aurait été de : 2560 € (10 DP - 5 PC – 2 CU b)
- le coût de 2014 aurait été de : 4740 € (13 DP - 13 PC – 4 CU b)

Vitré Communauté se réserve le droit d'ajuster le coût du service par EPC, par avenant à la convention proposée. L'engagement prendra effet au 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2020.

Les coûts de 2015 seront pris en charge par l'attribution de compensation début 2016. En outre, cette dépense n'est pas à prévoir sur le budget principal de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'instruction des A.D.S. proposé par Vitré Communauté à compter du 1^{er} juillet 2015.

RETIENT la prestation de niveau 2 où l'instruction des CUa et DP sans création de surface sera assurée par la commune, sauf cas particulier

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention d'instruction des A.D.S. applicable jusqu'au 31 décembre 2020.

Objet n°2 – NOUVEAU LIEU-DIT : «Le Haut Monflon»

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider le nom du lieu-dit « Le Haut Monflon » utilisé depuis toujours par les seuls habitants M. et Mme CARRÉ Jean-Paul, sur la parcelle D 163. En effet, cette appellation n'a jamais dû être validée par les services administratifs concernés et n'est pas répertoriée sur le cadastre ni les GPS. Deux autres lieux-dits « Monflon » et « Le Bas Monflon » concernent des hameaux éloignés de l'habitation de M. et Mme CARRÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la validation du lieu-dit « Le Haut Monflon »

AUTORISE Monsieur Le maire à procéder à toutes les démarches s'y affèrent

Objet n°3 – TARIFS COMMUNAUX : Cimetière

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs des concessions du cimetière. La dernière révision date du 25 janvier 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE ces révisions de tarifs au 1^{er} mai 2015 :

TOMBES	MOUTIERS
Adultes	
15 ans	100 €
30 ans	200 €
50 ans	400 €
Enfants (-7 ans)	
15 ans	50 €
30 ans	100 €
50 ans	200 €
Cave-urne	
15 ans	200 €
30 ans	250 €
Réception de corps	30 €

Objet n°4 – CRÉATION D'UNE RÉGIE : location des salles communales

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des locations des salles communales. Il est proposé de nommer Christelle Châtelain comme régisseur et Stéphanie Boschet comme suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de créer une régie pour l'encaissement des locations des salles communales

DÉSIGNE Christelle Châtelain comme régisseur et Stéphanie Boschet comme suppléante

Objet n°5 – DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « chemins pédestres »

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un représentant qui sera l'interlocuteur privilégié des divers dossiers d'aménagement de chemins pédestres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE comme élu référent pour l'aménagement des chemins pédestres, M. Patrice DUGAS

Objet n°6 – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ RÉFÉRENT DU SDE 35

Monsieur Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 22 avril 2014, M. Joseph MOREAU a été désigné comme délégué référent du SDE 35. M. Moreau accepte de léguer cette fonction à Mme Mathilde CHEDEMAIL, avec son accord, à compter de cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE comme nouvel élu référent du SDE 35, Mme Mathilde CHEDEMAIL, en remplacement de M. Joseph MOREAU.

Objet n°7 – STANDARD TÉLÉPHONIQUE : nouveau contrat

Monsieur Le Maire rappelle que les entreprises Paritel et Locam, gèrent respectivement la location du standard téléphonique et sa maintenance. Le contrat se termine en septembre 2015, et il est donc nécessaire de désigner un nouveau fournisseur. Le fournisseur actuel ne sera pas sollicité car il ne propose pas d'achat possible du matériel, et ses tarifs sont trop élevés.

Trois devis ont été sollicités pour un coût moyen annuel de :

BOUYGUES : 738.80 € HT à l'achat (pas de location)

3S TELECOMS : 561.94 € HT à l'achat (pas de location)

HEXATEL : 720 € HT à l'achat et 576.90 € HT en location

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'entreprise 3S TELECOMS

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent

Objet n°8 – VOIRIE : divers travaux d'aménagement du bourg

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les devis concernant les travaux d'aménagement du bourg, retenus par la commission travaux. Les devis de l'entreprise Beaumont ne pourront en aucun cas être dépassés.

Rue des Ecoliers :

Beaumont = Devis provisoire de 25 000 € HT

Sel Signal = 926.07 € HT

Le Parc = 1651.85 € HT

Soit un montant total de 27 577.92 € HT

Accès salle des sports :

Beaumont = Devis provisoire de 70 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les devis retenus sans dépassement pour l'entreprise BEAUMONT

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent

Objet n°9 – BUDGET COMMUNE : DM n°1 et 2

DM n°1

Dépenses investissement

2152 = + 15000 €

23151 = - 15000 €

DM n°2

Dépenses fonctionnement

675 = - 5000 €

Recettes fonctionnement

775 = - 5000 €

Recettes investissement

024 = + 5000 €

2112 = - 5000 €

041 = + 5000 €

1318 = - 5000 €

Objet n°10 – BUDGET ASSAINISSEMENT : DM n°1

DM n°1	<u>Dépenses investissement</u>	
	2315	= + 3000 €
	215	= - 3000 €
	<u>Dépenses fonctionnement</u>	
	022	= - 3000 €
	6611	= + 3000 €

Informations diverses :

- Terrain de M. Mme Mahé Rigault
- Traçage terrain foot
- Adresse messagerie mairie
- Site internet
- Horaires éclairage public
- Date réunion commission info : lundi 4 mai à 20h30
- Date inauguration station d'épuration : samedi 12 septembre à 10h30

Levée de la séance : 23h15

Prochain conseil : 26 mai 2015